

FLASH INFO SUD AERIEN (Octobre 2014 –N°2)

UN PROJET D'ACCORD POUR CERTAINS

Un accord pour le développement de Transavia France.

Un projet d'accord sur les conditions de travail et d'évolution de Transavia France semble être trouvé avec les syndicats.

la Direction présente les textes au conseil du SNPL AF avant de les soumettre à référendum à la mi-novembre auprès des Pilotes.

L'entente tiendrait de la création d'un groupe de pilote unique mais avec deux contrats distincts et simultanés.

Chez Transavia, un pilote vole davantage pour un salaire quasi équivalent à celui d'un pilote Air France (voir comparatif Flash Info **SUD** "Résister à la casse sociale").

Même s'ils n'ont pas obtenu de contrat unique, la grille de salaire de Transavia aurait été revue à la hausse en début de carrière et un peu moins avantageuse avec de l'ancienneté.

Les pilotes volontaires pour intégrer la filiale Lowcost travailleront aux conditions d'utilisation et de rémunération de Transavia France tout en conservant un lien direct et permanent avec Air France.

En pratique, les PNT pourront passer d'une compagnie à l'autre sans compromettre leur avancement, ni leur retraite. La maîtrise des contrats des pilotes assure la pérennisation de la caisse de retraite et de la mutuelle des pilotes.

Par ailleurs, toute évolution future des conditions de travail de Transavia devra recueillir à la fois l'aval du SNPL AF ainsi que celui du SNPL Transavia.

De même que le protocole d'accord acte d'un retrait définitif du projet de création de bases Européennes de droits étrangers.

Enfin, tous les avions de plus de 110 sièges du groupe AF, hors Transavia France, seront confiés à des Pilotes AF aux conditions d'Air France.

Un développement rapide pour passer de 14 à 40 Avions, la Direction promet la création de 1000 emplois dont 250 PNT. *N'oublions pas toutefois que 10000 postes ont été supprimés ces 5 dernières années.*

Nous constatons sur ce programme Hiver que le Court et Moyen Courrier Air France et HOP baisse de **-11,3%** pendant que Transavia affiche une croissance de **+13,3%**

Le plan Perform 2020 n'est pas remis en cause avec un investissement de **6 Milliards** sur les 3 années à venir.

Deux entités seulement communiquent à Brit'air : **SUD AERIEN** et la Direction PNC, mais n'y voyez pas un rapprochement pour autant.

Retour aux prestations Equipages.

La Direction se félicite d'avoir réduit le temps de mise en œuvre du changement de prestation EPQ à 4 mois au lieu de 8 à 12 mois.

Heureusement qu'il faut moins de temps pour mettre un Avion en ligne.

Les congés sans solde.

La Direction nous dit qu'il n'y aura plus de sureffectif pour "l'été 2014" (en fait été 2015), ce qui paraît bien peu probable, voir mensonger.

De plus, la Direction nous dit ne pas pouvoir accepter de temps partiel car ce n'est pas prévu dans notre convention.

Des demandes de mois OFF PNC sont refusées sous ce prétexte.

Pourquoi les syndicats "dits" représentatifs, à défaut d'informer de ce qu'ils font (*c'est à dire rien*) ne signent pas un avenant permettant cela ?

Mais en trouveront-ils le temps? Un temps qu'ils ont pourtant pris pour signer une convention au rabais.

Des activités plus rémunératrices que notre salaire actuel; si l'on prend par exemple, une femme de ménage sur l'aéroport d'Orly ou une secrétaire dans la fonction publique avec une ancienneté d'environ 10 ans, les 2000€ net sont allègrement dépassés (**PNC DB 25 ans d'ancienneté environ 1870€ net**).

De plus en plus nombreux sont les PNC qui exercent une double activité pour payer leurs factures mais les délégués Unsa/Cfdt s'en moquent éperdument, un élu Unsa se vanterait sur Lyon de super vacances à répétition quand on lui parle des accords signés à des PNC qui n'arrivent plus à joindre les deux bouts.

Une attitude à la fois surprenante mais surtout indécente.

Bons vols à toutes et à tous.

Katell ROPARS-WINCKEL RSS SUD AERIEN

Eric CHALARD, secrétaire national SUD AERIEN

SUD AERIEN : VOTRE SOURCE D'INFORMATION